

Ecole Intercommunale du Plateau de TARCENAY

INSCRIPTIONS ANNEE 2026-2027

Les élèves déjà scolarisés à l'Ecole Intercommunale en 2025-2026 sont inscrits automatiquement pour l'année 2026-2027, il n'y a aucune démarche à faire.

Enregistrement des nouvelles inscriptions pour :

- ☐ Les enfants nés en 2023
- ☐ Les nouveaux arrivants à l'école intercommunale du Plateau de Tarcenay.

1ère étape : pré-inscription en mairie

Merci de **vous rendre à la Mairie de Tarcenay-Foucherans sur le site de Tarcenay** (quel que soit votre lieu d'habitation) aux horaires d'ouverture du public, **à partir du 2 mars**, pour la pré-inscription de votre enfant, muni des documents suivants:

- ☐ Certificat de vaccinations attestant que l'enfant est à jour des vaccinations obligatoires ;
- ☐ Photocopie des pages du livret de famille (celles concernant l'enfant et les parents) ;
- ☐ Attestation de domicile (photocopie d'une facture E.D.F, Gaz et Eaux...) ;
- ☐ Certificat de radiation pour les élèves déjà scolarisés en 2025/ 2026 (lorsque ce document vous aura été remis par l'école fréquentée)

Pour rappel, les horaires d'ouverture de la mairie sont les suivants:

Lundi après-midi de 16h30 à 18h00

Mercredi matin de 8h30 à 11h30

Jeudi après-midi de 13h30 à 16h00

Samedi matin de 8h30 à 11h00

2ème étape : pré-admission à l'école

Muni de ces mêmes documents vérifiés en mairie, avec l'accusé de réception fourni, merci de **prendre rendez-vous auprès de la Directrice de l'Ecole**. Des permanences seront assurées les jours suivants aux horaires d'école :

Jeudi 12 mars, vendredi 13 mars, jeudi 19 mars , vendredi 20 mars 2026

ecole.tarcenay@ac-besancon.fr

03 81 86 76 98 – 06 46 86 68 66

En cas d'impossibilité, vous pouvez transmettre les documents par mail ou les déposer dans la boîte aux lettres de l'école, 25 grande rue.